



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉFLÉVÉNEZ

SEANCE DU 30 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Affiché le

ID : 029-212902860-20230530-D15202305-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8+1

Date de convocation :

26/05/2023

Date d'affichage :

26/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Georges PHILIPPE, Maire**.

Présents : M. Georges PHILIPPE, M. Jean-Luc LE STANC, Mme Sandrine LAURENT, M. Stéphane HERRY, Mme Corinne BRODEMON, M. Christian QUENTEL, M. Didier SALAUN, M. Philippe DELPORTE,

Absent(s) : Mme Karine SALIOU (Pvr M. Jean-Luc LE STANC), M. Jean-Christophe JACQ,

Absent(s) non excusé(s) : néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc LE STANC

D15.2023.05 – Application des tarifs du cimetière pour l'année 2023

Le Maire propose les tarifs des concessions, cavurnes, jardin du souvenir et le caveau provisoire suivant :

1. Les concessions :

- Tombe simple pour 15 ans : 70.00€
- Tombe simple pour 30 ans : 120.00€
- Tombe double pour 15 ans : 130.00€
- Tombe double pour 30 ans : 250.00€

2. Les cavurnes :

- Pour 15 ans : 450.00€
- Pour 30 ans : 600.00€

3. Jardin du souvenir :

- Dispersion des cendres : gratuit

4. Caveau provisoire :

- Utilisation du caveau : gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs du cimetière ci-dessus pour l'année 2023.



Le Maire,
Georges PHILIPPE.

